



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CES/INDICE DES PRIX (2009)

**ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHEMA DE
PONDERATION DE L'INDICE DES PRIX
A LA CONSOMMATION**

AVIS

Luxembourg, le 16 janvier 2009

SOMMAIRE

1 LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	1
2 LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2009	1
3 INTEGRATION DE L'ENQUETE PERMANENTE SUR LES BUDGETS DES MENAGES	6
4 LES CONCLUSIONS	7

1 LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, la liste des positions de référence de l'indice et leurs pondérations sont révisées annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation. Ce règlement précise en outre que les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du CES.

Le CES a été saisi pour avis par lettre du 24 novembre 2008.

La pondération 2009 découle notamment des dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2006 dégagées au sein des comptes nationaux. Les résultats de la vague 2004-2006 de l'enquête permanente sur les budgets des ménages étant disponibles, ils ont pu être pris en compte pour déterminer la nouvelle pondération. Le schéma de pondération afférent est établi au prix du mois disponible le plus récent, en l'occurrence le mois d'octobre 2008, et revêt un caractère provisoire jusqu'à la détermination de la pondération définitive de l'indice des prix à la consommation pour 2009 sur la base des résultats de l'indice au 1^{er} décembre 2008. Ces résultats n'ont été publiés qu'après la réunion de la Commission de l'indice des prix à la consommation du 7 janvier 2009.

Comme le texte sous avis devra entrer en vigueur avant la publication de l'indice du mois de janvier 2009, qui est prévue pour le 18 février 2009, le CES est obligé de fonder son avis sur la version provisoire de la pondération. La pondération définitive n'en divergera que marginalement. L'évolution des prix d'octobre à décembre 2008 sera selon toute probabilité insignifiante par rapport à celle enregistrée de 2006 à octobre 2008.

2 LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2009

- Dans la proposition de pondération soumise pour avis, le CES note que la pondération de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) diminue nettement par rapport à la pondération établie pour 2008.

Le tableau 1 ci-dessous retrace l'évolution de la pondération de l'IPCN au cours des années 2000 à 2009. Alors qu'elle s'était accrue en 2008 pour s'établir à 769,4‰, la part de la consommation privée des résidents dans la consommation sur le territoire national est en effet revenue à 703,1‰ en 2009. Il s'agit là du niveau le plus bas au cours de la période 2000-2009. Le sensible recul de la pondération de l'IPCN en 2009 reflète les fortes diminutions de la part consommée par les résidents au sein des divisions 01. "*Produits alimentaires et boissons non alcoolisées*", 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" et 09. "*Loisirs, spectacles et culture*".

Tableau 1: Evolution de la pondération de l'IPCN (en %)

Année	Pondération de l'IPCN
2000	804,4
2001	778,9
2002	730,3
2003	730,4
2004	765,8
2005	726,3
2006	761,0
2007	759,8
2008	769,4
2009	703,1

Source: CES

- L'analyse de l'évolution de la pondération de 2008 à 2009 par grandes catégories de biens et services (cf. tableau 2 ci-dessous) permet de constater qu'au niveau de l'IPCH, sept des douze catégories connaissent une diminution de la pondération, en l'occurrence les divisions 01. "*Produits alimentaires et boissons non alcoolisées*" (-4,8 points de base¹), 02. "*Boissons alcoolisées et tabac*" (-9,7 pb), 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" (-10,9 pb), 06. "*Santé*" (-0,1 pb), 07. "*Transports*" (-5,7 pb), 09. "*Loisirs, spectacles et culture*" (-3,4 pb) et 11. "*Hôtels, cafés, restaurants*" (-1,6 pb). Ces mêmes divisions enregistrent également une baisse de la pondération de 2008 à 2009 au niveau de l'IPCN, la division 03. "*Articles d'habillement et chaussures*" enregistrant cependant un recul de 0,5 pb, alors qu'elle progresse dans la pondération de l'IPCH.
- Cinq divisions enregistrent une augmentation de la pondération au titre de l'IPCH. Il s'agit des divisions 03. "*Articles d'habillement et chaussures*" (+3,4 pb), 04. "*Logement, eau, électricité et combustibles*" (+8,2 pb), 08. "*Communications*" (+7,2), 10. "*Enseignement*" (+1,9 pb) et surtout 12. "*Biens et services divers*" (+15,5 pb).
- Les différences entre les pondérations 2008 et 2009 s'expliquent tant par les données relatives aux dépenses de consommation finale des ménages établies respectivement pour les années 2005 et 2006 que par les variations de prix entre chacune de ces deux dernières années et respectivement décembre 2007 et octobre 2008. A cet égard, le CES invite le STATEC à faire une analyse détaillée de l'évolution des pondérations en distinguant les effets de prix, les effets de quantité, les effets de revenu et les effets croisés.

Le CES constate, sur la base des tableaux fournis par le STATEC, l'incidence suivante des variations de prix:

¹ Dans le contexte du présent avis, le CES entend par "*point de base*", en abrégé "*pb*", un point de %.

- l'actualisation aux prix entraîne des effets à la hausse en particulier pour les divisions 01. "*Produits alimentaires et boissons non alcoolisées*" (+3,4 points de pourcentage (pp) par rapport à la progression de l'indice général), 02. "*Boissons alcoolisées et tabac*" (+2,7 pp), 04. "*Logement, eau, électricité et combustibles*" (+6,3 pp) et 11. "*Hôtels, cafés, restaurants*" (+1,9 pp). En revanche, cinq divisions manifestent une orientation nettement baissière, à savoir les divisions 03. "*Articles d'habillement et chaussures*" (-3,7 pp), 06. "*Santé*" (-5,8 pp), 07. "*Transports*" (-1,9 pp), 08. "*Communications*" (-9,5 pp) et 09. "*Loisirs, spectacles et culture*" (-4,5 pp);
- pour les trois autres divisions, les effets à la hausse ou à la baisse sont de moindre ampleur.

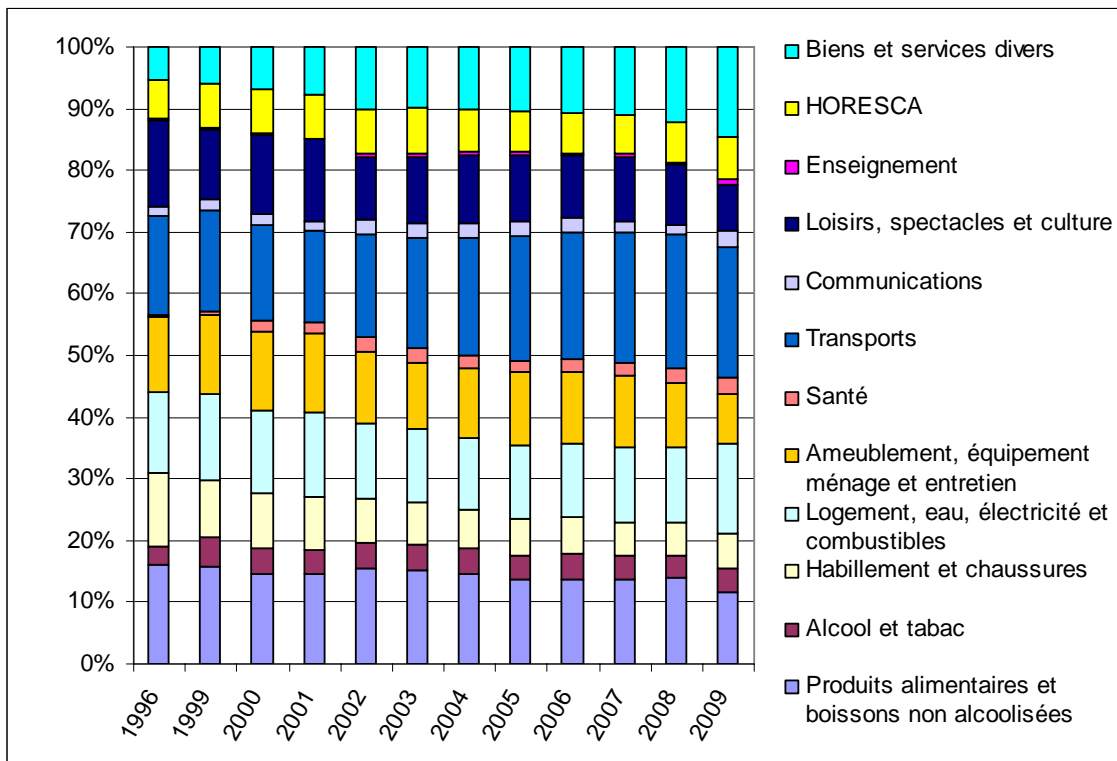
Tableau 2: Positions de référence et pondération des années 2008 et 2009

ENSEMBLE DES BIENS ET SERVICES	Pondération 2008 Consommation privée 2005 aux prix de décembre 2007		Evolution de la pondération De 2008 à 2009		Pondération 2009 Consommation privée 2006 aux prix d'octobre 2008	
	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN
IPCH: Consommation totale sur le territoire	1000,0				1000,0	
dont: IPCN: Consommation des résidents sur le territoire		769,4		-66,3		703,1
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	112,4	106,5	-4,8	-24,9	107,6	81,6
02. BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	127,6	29,3	-9,7	-2,3	117,9	27,0
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	44,0	39,5	3,4	-0,5	47,4	39,0
04. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	94,9	94,8	8,2	8,3	103,1	103,1
05. AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	88,3	80,5	-10,9	-22,8	77,4	57,7
06. SANTE	18,8	17,6	-0,1	-0,2	18,7	17,4
07. TRANSPORTS	225,9	166,5	-5,7	-16,5	220,2	150,0
08. COMMUNICATIONS	14,0	13,0	7,2	4,2	21,2	17,2
09. LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	81,9	74,5	-3,4	-20,3	78,5	54,2
10. ENSEIGNEMENT	3,8	3,8	1,9	1,4	5,7	5,2
11. HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	88,7	49,7	-1,6	-2,2	87,1	47,5
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	99,7	93,7	15,5	9,5	115,2	103,2

Source: STATEC

- Quant à l'évolution de la pondération de l'IPCN de 2008 à 2009 après le recalcul des pondérations de l'IPCN à 1000 points, le CES attire l'attention sur la forte hausse de la pondération des divisions 03. "Articles d'habillement et chaussures" (+4,1 pb), 04. "Logement, eau, électricité et combustibles" (+23,4 pb), 08. "Communications" (+7,6 pb), 10. "Enseignement" (+2,5 pb), 11. "Hôtels, cafés, restaurants" (+3,0 pb) et 12. "Biens et services divers" (+25,0 pb). Il convient également de souligner la nette diminution de l'importance relative des divisions 01. "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-22,4 pb), 05. "Ameublement, équipement de ménage et entretien" (-22,6 pb), 07. "Transports" (-3,1 pb) et 09. "Loisirs spectacles et culture" (-19,7 pb). Ces fortes variations, plus accentuées que l'année dernière, sont notamment attribuables à cette amélioration méthodologique que constitue l'intégration aux comptes nationaux de la vague d'enquête 2004-2006 de l'enquête permanente sur les budgets des ménages. Il s'y ajoute des phénomènes plus ponctuels, tels que les achats croissants par les résidents de meubles à l'étranger.

Graphique 1: Evolution de la pondération de l'IPCN de 1996 à 2009



Source: STATEC

- Le CES ne s'est pas cantonné à l'évolution récente de la pondération de l'IPCN. Cette pondération a également été examinée sur la période 1996 à 2009 (voir le graphique 1 ci-dessus). Il apparaît que les habitudes de consommation des ménages résidents ont subi une profonde mutation au cours de cette période. Ainsi, la pondération de produits de base tels que l'alimentation et surtout l'habillement s'est nettement réduite depuis 1996. Les catégories "Loisirs,

spectacles et culture" d'une part et *Ameublement*" d'autre part ont également vu leur part relative diminuer. Les divisions *"Transports"* et *"biens et services divers"* ont quant à elles manifesté une nette tendance à l'augmentation de 1996 à 2009. La montée en puissance des *"Biens et services divers"* est notamment imputable aux dépenses croissantes orientées vers les maisons de repos et de soins dans une société en proie au vieillissement. La diminution du nombre de femmes au foyer et la hausse corrélative des dépenses liées aux structures d'accueil et de garde pour enfants ont également renforcé cette évolution.

- Le CES note qu'une simulation du STATEC qui retrace l'évolution de l'IPCN de décembre 2007 à octobre 2008 en appliquant la pondération 2009 indique un taux de progression de l'indice général de 2,92% sur cette période, alors que l'évolution effective a été de 2,54% sur la même période. L'année passée, la divergence correspondante se situait à un niveau moins important (simulation: 2,88%, évolution effective décembre 2006 à octobre 2007: 2,66%). La simulation permet de dégager un écart particulièrement sensible par rapport à la réalité pour les produits pétroliers (écart de 1,42 point de %) et pour les biens non durables (0,82 point de %).

3 INTEGRATION DE L'ENQUETE PERMANENTE SUR LES BUDGETS DES MENAGES

Traditionnellement, les enquêtes sur les budgets des ménages étaient effectuées de manière périodique, à des intervalles plus ou moins réguliers. Afin de faciliter le suivi des enquêtes et d'améliorer leur cohérence et leur comparabilité dans le temps, le STATEC a, à l'instar des pays nordiques, mis en œuvre des enquêtes permanentes. Le CES se félicite de ce choix, qui contribue à améliorer la qualité des pondérations de l'indice des prix à la consommation.

Cette amélioration de la qualité était jusqu'alors demeurée latente. Elle s'est cependant pleinement manifestée à l'occasion du calcul des pondérations de l'année 2009. Pour la première fois depuis de nombreuses années, une vague récente – en l'occurrence la vague 2004-2006 – de l'enquête sur les budgets des ménages a en effet pu être intégrée aux comptes nationaux. Cette intégration a permis d'améliorer grandement l'arbitrage emplois – ressources, avec à la clef une estimation nettement plus précise des pondérations propres à l'IPCN et à l'IPCH ainsi qu'une meilleure identification de la consommation par produits des non-résidents. Cette dernière information est essentielle pour la détermination du poids de l'IPCN par rapport à l'IPCH qui, pour rappel, s'établit désormais à 703,1‰.

Le CES salue cette louable innovation. Le STATEC a pour ce faire dû mettre en place une cellule *ad hoc*, qui a constitué un échantillon de 3 200 personnes pour mener à bien la vague 2004-2006. Le STATEC a par ailleurs dû surmonter nombre de difficultés méthodologiques, par exemple le traitement des non réponses ou encore la repondération de l'échantillon, le tout dans le cadre d'un *"gentlemen's agreement"* avec Eurostat.

4 LES CONCLUSIONS

L'actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation ne donne pas lieu à des observations particulières. Aussi le CES peut-il approuver la nouvelle pondération, telle que proposée par le STATEC.

Il invite les autorités à continuer à veiller à ce que les pondérations se rapprochent le plus possible de la réalité et reflètent de manière exacte la structure de la consommation qui a lieu sur le territoire national. Il se félicite des améliorations apportées tant dans le contexte de la révision quinquennale en Comptabilité nationale qu'au niveau des différents outils et méthodes employés pour améliorer l'estimation de la consommation finale des ménages.

Le CES invite le STATEC à faire une analyse détaillée de l'évolution des pondérations en distinguant les effets de prix, les effets de quantité, les effets de revenu et les effets croisés.

L'intégration aux comptes nationaux de la vague 2004-2006 de l'enquête sur les budgets des ménages est une excellente illustration des avancées méthodologiques mises en œuvre par le STATEC. Le CES tient à exprimer sa satisfaction à l'égard de l'amélioration de la qualité des pondérations qui en résulte. Les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages restent une source d'information indispensable, étant donné qu'elles seules fournissent aux comptes nationaux les renseignements détaillés requis pour établir la pondération.

x x x

Résultat du vote:

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Marianne Nati-Stoffel

Romain Schmit

Secrétaire Générale

Président

Luxembourg, le 16 janvier 2009